



M 1682 - 327 - 6.00 F



3791682006004 03270

MENSUEL D'INFORMATIONS LOCALES ET REGIONALES
 PUBLIE PAR L'UNION DES SOCIÉTÉS BRETONNES DE L'ÎLE-DE-FRANCE
 Abonnement 1 an : 100 F ; de soutien : 140 F
 C.C.P. Paris 12.199.90 G (Union des Sociétés Bretonnes)
 19, rue du Départ (14^e) - Tél. 43.20.68.46 - Le directeur-gérant : Jean LE LAGADEC

30 JANVIER,
 MAIRIE DE MONTRouGE
 (métro Porte d'Orléans)

NUIT
 DU «PAYS
 BRETON»

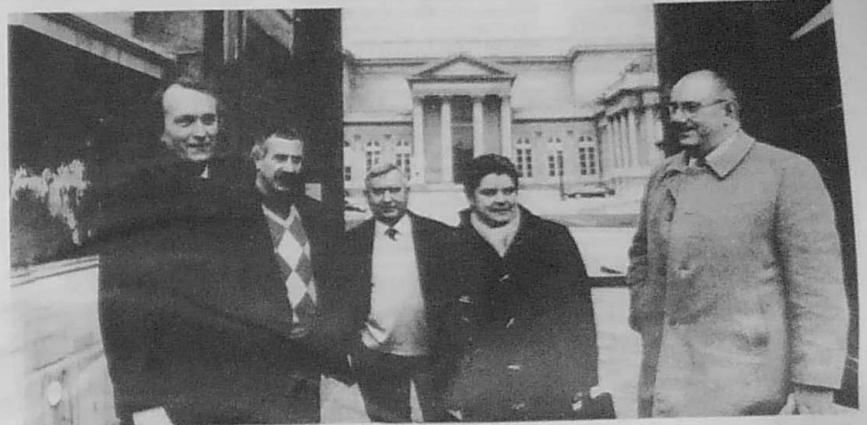
avec André VERCHUREN

POUR LE VOTE D'UN STATUT DES LANGUES ET CULTURES DE FRANCE

LA DIRECTION DE L'UNION
 DES SOCIÉTÉS BRETONNES
 REÇUE PAR LES DÉPUTÉS
 (P.C.F., P.S., U.D.F.,
 R.P.R.)

Au nom des 30 000 signataires de
 la pétition, et de centaines d'élus,
 les délégués bretons ont demandé
 que les promesses se traduisent en
 actes.

(page 5)



A l'entrée de l'Assemblée Nationale, de gauche à droite : le docteur Jean-Yves Follézu, vice-président de l'Union des Sociétés Bretonnes ; Denis Sellin, membre du bureau ; Jean-Yves Corvez, secrétaire à l'organisation ; Mireille Hervy, secrétaire générale ; Jean Le Lagadec, président.

EDITORIAL

BLOAVEZ MAD !

1987 s'en va, vive donc 1988 ! Bloavez mad ha yec'hed
 mad deoc'h, labour da pep hini ha peoc'h war ar
 bed (bonne année et bonne santé à tous, du travail
 pour chacun et paix sur le monde).

Tous ceux qui, chaque mois, écrivent, confectionnent et diffusent « Le Pays Breton » avec l'assiduité et le dévouement nécessaires se joignent aux quatorze personnalités dont vous trouverez les vœux en pages centrales pour vous souhaiter une bonne et heureuse année 1988.

Notre première pensée affectueuse va à Jean-Paul, Joëlle Kauffmann et leurs enfants. L'affreux marchandage qui prive Jean-Paul et ses camarades de leur liberté, atteint douloureusement toutes les familles concernées. Joëlle, notre compatriote, d'un courage à toute épreuve, fait face avec une dignité et une intelligence qui forcent l'admiration. Nous étions autour d'elle le 8 mars dernier à Bobigny, lors de notre banquet régional. Nous sommes avec elle en ces jours symboliques du bonheur familial. Nous serons avec elle et sa famille dans cette épreuve injuste et cruelle jusqu'à ce que Jean-Paul soit enfin libre. Notre solidarité bretonne ne faillira pas et nous espérons que toute la famille réunie sera des nôtres le 13 mars prochain à Orly.

L'année 1987 avait commencé par l'expression d'une volonté puissante des Bretons : obtenir que le car-ferry commandé par la B.A.I. et financé par les contribuables bretons soit construit en Bretagne, dans les Chantiers de St-Nazaire.

Durant des mois, aux côtés du personnel des Chantiers et de nombreux autres bretons, nous avons fait entendre haut et fort la voix de la Bretagne, jusqu'au Ministère de l'Industrie et à l'Hôtel Matignon où nous avons été reçus.

Par
 Jean LE LAGADEC

président de l'Union des Sociétés Bretonnes
 directeur du « Pays Breton ».

Notre activité n'a pas été vaine. Des millions d'heures de travail ont été gagnées pour la Bretagne. C'est un beau succès. Nous en avons éprouvé une légitime satisfaction. Et nous en tirons la conclusion que les Bretons s'ils savent être lucides, résolus et actifs, au coude à coude devant les inepties du monde sont en mesure de faire respecter leur région, sa culture, sa langue, son économie.

Précisément 1988 commence alors que nous n'avons toujours pas réussi à obtenir le vote de la loi promise dotant les langues et cultures de France d'un statut officiel. Nous avons plus de 30 000 signatures, des centaines d'élus nous appuient. Nous avons été reçus par les députés à l'Assemblée Nationale. Notre persévérance depuis le début de 1987 a porté ses fruits. Pourquoi ?

Aucun groupe politique, aucun parlementaire ne peut désormais faire fi de la volonté massivement exprimée. Tous connaissent le fonds de notre démarche et savent qu'elle vise à l'épanouissement de tout le patrimoine culturel et de la France. Rien ne justifie les tergiversations, les lenteurs, les renvois, les refus. Forts de toute la confiance qui nous est faite nous continuerons à réclamer pour la Bretagne ce qui est simplement dû.

Ainsi, d'une année à l'autre, nous poursuivons obstinément dans le sillon tracé par les pionniers du mouvement breton. Nous allons fraternellement dans la voie de Marcel Cachin — dont c'est le 30^e anniversaire de la mort —, de Tanguy Prigent, de Jean et Jules Trémel, de Marcel Hamon et Gabriel Jaffrès. Sur cette voie se rassemblent les hommes et les femmes qui ont la Bretagne au cœur et entendent vivre dans la dignité et le respect mutuel.

1988, ANNÉE PRÉPARATOIRE A LA COMMÉMORATION DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE EN BRETAGNE

L'année 1988 sera marquée par les préparatifs de la commémoration de la révolution française. La Bretagne est bien avancée, comme l'expose Bernard Le Nail en page 8. Il s'agit d'une période historique qui donne toujours lieu à des interprétations contradictoires. Jean Moreau qui consacre une chronique en page 20 à la Révolution depuis de nombreux mois, nous a fait parvenir la reconstitution d'événements survenus à Macheacoul en 1793.



Le 11 mars 1793, Macheacoul, en Loire-Inférieure, est prise d'assaut par les contre-révolutionnaires. C'est le début de la guerre dite de Vendée. Dans la capitale du Pays de Retz, en trois semaines, plus de 500 républicains seront martyrisés, dont le curé constitutionnel Le Tort. (Dessin d'Adolphe Lehoux.)

13 MARS, ORLY, LE BANQUET DE TOUTES LES AMICALES BRETONNES D'ÎLE-DE-FRANCE

Le banquet régional des amicales bretonnes de l'Île-de-France se tiendra le 13 mars 1988, à Orly. Il constituera l'une des manifestations d'hommage aux pionniers du mouvement breton dans la région parisienne à l'occasion du 30^e anniversaire de la mort de Marcel Cachin. L'ancien ministre de la Fonction Publique, Anicet Le

Pors, conseiller d'Etat, président d'honneur de l'Union des Sociétés Bretonnes, présidera la journée. Dès maintenant, les amicales sont invitées à préparer le banquet en retenant une ou plusieurs tables. Des amicales ont prévu d'organiser un déplacement en autocar.

VILLENEUVE-LE-ROI

Après le succès du banquet rendez-vous à l'assemblée générale le 13 février

Notre banquet annuel, organisé par l'association Bruno Tiffeno, a été décliné dans une ambiance amicale et chaleureuse le 23 octobre 87.

Dans l'assistance, se trouvaient Mme Delabache, maire adjointe chargée des associations, représentant les associations, représentant le village de Villeneuve-le-Roi, maire de Villeneuve-le-Roi.

par deux dizaines de sympathisants et d'adhérents, sur le Salon des Laines, au cours duquel l'assemblée générale a été présidée par M. Jean-Loup Toudic.

VILLEJUIF

Assemblée générale le 17 janvier

L'Assemblée Générale annuelle des Bretons de Villéjuif se tiendra le dimanche 17 janvier 1988 à 14 h 30, à la salle des fêtes.

Comme toujours, une partie importante est prévue avec le groupe chorale dirigé par M. de Vio.

Le Bureau de l'Amicale, composé de M. Jean-Loup Toudic, président, M. Patrick Brouzet, vice-président, M. et Mme Pinoteau, de l'Ami-

ST-DENIS

DES SUCCÈS GRANDISSANTS

Les coups de téléphone n'ont pas manqué afin de réserver des tables pour le bal annuel.

C'est aussi dans ce sens que M. Brouzet s'adressera à l'assemblée.

De nombreux amis s'étaient réunis, soit en famille, soit en groupe, afin de participer au bal des Bretons de Saint-Denis.

L'Union était représentée par son président M. Jean Le Lagadec, la municipalité avait délégué M. Patrick Brouzet, maire adjoint, organe de Duplem.

Quelques délégations d'amicaux bretons avaient tenu à être présentes, notamment M. et Mme Toudic, de Goussanville.

C'est vers les 3 heures du matin que s'achève cette belle soirée et devant les nombreux témoignages de sympathie qui nous ont été adressés, il va à en dire que nous vous remercions de votre présence exceptionnelle.

DATES A RETENIR

- 10 janvier, assemblée générale des Bretons d'Eschbourg.
12 janvier, assemblée générale de l'Amicale des Bretons de Vignivry-sur-Orge.
10 janvier, assemblée générale des Bretons d'Argentan, salle mar-Viv.



De nombreux jeunes à cette magnifique soirée.

Options spécialisées diplômées acoustiques et tentives connexes. aBraec OPTIQUE. 47, avenue Roger-Salengro - CHAMPIGNY MONTAIGNE. Téléphone : 42.83.80.65



C'était un bon dîner à l'assemblée générale.

RESTAURANT DE L'ECOLE MILITAIRE. Mme GUICHOUX - DOMMERGUE. Café - Brasserie - Fruits de mer. 3, Place de l'Ecole Militaire. Téléphone : 47.05.45.16

PEINTURE - PAPIERS PEINTS - MOUQUETTE VITRERIE. GROS, DEMI-GROS DETAIL. 55, av. Roger-Salengro. Tél. 48.83.66.78

RACLET LE N°1 EUROPÉEN DU CAMPING. Documentation sur demande RACLET camping collectivities 72600 Mamers. Tél. 43 97.65.00

entrepôts buffalo gerant jean le goff. BIÈRES - EAUX - SODAS - CIDRES - JUS DE FRUITS - Livraison Paris, région parisienne. Consultez-nous pour ventes achats gérances, le service commercial est à votre disposition le matin

TOPONYMIE ET GEOGRAPHIE

HISTOIRE DE BRETAGNE
Par Jean-Marie Ploneïs, Docteur ès-Lettres

GEOGRAPHIE PHYSIQUE :

L'EAU

L'eau, c'est la vie ! Rien d'étonnant donc que cette donnée essentielle nous soit rappelée par une très riche toponymie qui prend en compte aussi bien la source que l'eau courante ou l'eau stagnante.

DOUR = EAU

L'irlandais moyen 'dobur' comme le gallois 'dwr/dwfr' et leur équivalent breton 'dour' remontent à un gaulois *dubron- dont une variante latinisée, **Uerno-dubrum** (= l'eau du marais), le nom antique du Verdou, une rivière de l'Aude, est déjà mentionnée chez Pline.

Les relevés de l'INSEE mentionnent une soixantaine de noms de lieux-dits avec 'Dour-' comme premier élément dans le Finistère, une vingtaine dans les Côtes-du-Nord et autant dans le Morbihan où nous avons aussi quelques variantes en 'Dor-'.

DOUR + DÉTERMINANT

En toponymie 'Dour' désigne, très fréquemment, le ruisseau, la rivière, son déterminant pouvant être un nom commun, un nom de personne ou un adjectif ; a-Dour- + nom commun : **Dour-ar-Ver** (= l'eau/la rivière du marais) — cf. **Uerno-dubrum** — à **Plouigneau** (29), **Dour-Eol** (= le ruisseau du soleil) à **Crozon** (29), **Dour-Guélén** (= ... kelenn = le houx) à **Bannalec, Berrien** (29) ; b-Dour- + nom de personne, à un moment donné de l'histoire certains ruisseaux ont tiré leur nom de celui d'un riverain ce qui nous a donné : **Dour-ar-Bars** (= le cours d'eau de M. Le Bars) à **Lanvellec** (22), **Dour-Even** à **Ploubazlanec** (22), **Dour-Jacq** à **Lambézellec** (29), **Dour-Jaouen** à **Plouvorn** (29), **Dour-map** à **Plouider** (29) qui en 1543 s'écrivait **Dormab, Dour-Yan** à la Forêt-Landerneau (29) ou encore **Dour-Yvonnig** à **Berrien** (29) ; c-Dour + adjectif : le cours d'eau qui fait la limite entre Poullaouen et Plounévezel (29) a donné son nom au hameau de **Dour-cam** (= dour kamm = le ruisseau tortueux) bien qu'il ne soit pas tout à fait sur ce ruisseau. Aux **Dour-Braz/Dour-Meur** (= grand cours d'eau) on opposera les **Dour-Bihan** (= le petit cours d'eau) et aux **Dour-guen** (= dour gwenn = eau blanche/pure) les **Dour-duff** (= dour du = eau noire).

DÉRIVÉS ET COMPOSÉS

Aux dérivés en '-eg' (écrit '-ec') ex. **Prat-Dour-eg** (= le pré inondable) à **Lanvellec** (22), en '-ig' (écrit '-ic') — nous avons une bonne douzaine de **Dour-ic** (= le petit cours d'eau) dans le Finistère — et en '-igou' (un pluriel ou un hypocoristique), ex. **Dour-igou** à **Guipavas** et **Pouldergat** (29), nous ajouterons un dérivé en '-on' : le **Dour-on**, une rivière qui, prenant sa source à la limite nord de Scrignac, se jette dans la Manche, entre Loquéreac et Plestin-les-Grèves.

Dans les composés les plus courants on peut signaler : **Ker-(an)dour** (= le hameau de l'eau/du cours d'eau) et le dimi-

natif **Ker-dour-ic** (Mellac et Riec/Belon, 29), **Mes-tour-oc** (= mez dour-eg = la campagne inondable) à **Lampaul-Guiliaviau**, **Parc-an-Dour** (= le champ (près) de la rivière), **Poull-Dour** (= le trou d'eau/la mare), **Ti/Ty-Dour** (= la maison (près) de la rivière), **Poull-Dour** (= le trou d'eau/la mare), **Ti/Ty-Dour** (= la maison (près) de la rivière/de l'eau), etc. Rappelant la pratique traditionnelle de l'irrigation des prés on peut relever, en microtoponymie, des **Prad ar Rann Dour** (= le pré du partage de l'eau), ex. à **Navalennou** en **Berrien**, et dont on rapprochera le nom de personne **Ser(r)-an-dour** (= celui qui ferme/barre l'eau).

Situés entre deux cours d'eau on note parfois des **Park/Prad etré an Daou Dour/Zour** (= le champ/le pré entre deux cours d'eau) un type d'appellation qui rappelle des noms romans comme **Antraigues** (Ardèche) du latin 'inter aquas' (= entre deux cours d'eau) ou **Antrain** (35), 'inter amum au XI^e, du latin 'inter amnes' (= entre deux cours d'eau).

*DUBRO-DANS LA TOPONYMIE ROMANE ET ANGLAISE

Tant en France qu'en Angleterre nous retrouvons bien des traces de *dubro- dans les noms de lieux. Parmi les localités françaises mentionnons **Dèvre** (Cher) à **St-Georges-sur-la-prée** (... Doverensis monasterii en 1791) ; **Desvres** (P. de C.), **Davre** en 1201 ; **Les Dourbes** (Alp. Mmes), de **Dorbas** en 1035 ; **Douvres** (Calvados), **Duvero** en 1035-1037, etc.

En Angleterre nous avons la ville de **Douvres** (Kent), **Dover** en anglais et **Portus Dubris** dans l'itinéraire d'Antonin (3^e siècle), qui est située sur la rivière **Dour**. On peut aussi citer **Dover-beck** (Nottinghamshire) avec suffixation du nom scandinave du cours d'eau (bekkr) au celtique, quant à **Dore Abbey** (Herefordshire) la localité tire son nom de celui de la rivière, la **Dore**, qui remonte au celtique *dubro-.

LA DOURBIE

En hydronymie **LA DOURBIE** (= dour + bie = eau vive ; '-bie' étant à rapprocher du grec 'bios', cf. breton 'beo'), une rivière de l'Hérault, présente en intérêt exceptionnel puisqu'en 856 elle s'appelait **UR-BIO** où nous avons un premier élément pré-celtique 'ur-' que l'on rapprochera du basque 'ur' (= eau, rivière). Ceci revient à dire qu'à la fin du IX^e siècle les sens de 'ur' et de 'dour' (= eau/cours d'eau) étaient toujours connus de la population locale ce qui ne semblait déjà plus le cas pour **L'ORGE** (Essonne), **UR-BIA** chez **Grégoire de Tours** (VI^e siècle). De ce constat on peut affirmer que le nom gaulois de l'eau/du cours d'eau a survécu plus longtemps aux confins du Massif Central qu'en Ile-de-France ce qui nous oblige à reconsidérer certaines hypothèses sur une disparition rapide du gaulois sur l'ensemble du domaine roman actuel.

LA RÉVOLUTION EN BRETAGNE BI-CENTENAIRE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

Une chronique de Jean Moreau

XXII. — SAINT-BARTHELEMY A MACHECOUL

1793 ! La France est en guerre avec l'Europe. Angleterre, Espagne et Hollande ont rejoint le camp autrichien et prussien. L'armée doit faire face sur tous les fronts, mais avec des forces réduites. Après les victoires de Valmy et de Jemmapes, les volontaires engagés pour une campagne sont rentrés dans leurs foyers.

228 000 soldats, c'est bien peu pour affronter l'Europe coalisée. La levée en masse est décrétée le 14 février. Les départements fourniront 300 000 hommes. Le contingent de la Loire-Inférieure est fixé à 3 693 recrues (1).

Dans chaque paroisse, les opérations de recrutement se dérouleront le dimanche 10 mars. Ces deux semaines de délai sont mises à profit par les contre-révolutionnaires pour souffler sur les braises. Plus tard, après le soulèvement, on reprochera aux commissaires de ne pas s'être rendus rapidement sur place afin, comme l'avait souhaité le conventionnel Lahardy, d'« électriser les têtes », mais aurait-ce suffi à endiguer la marée ?

10 mars ! En ce dimanche capital, vingt-quatre heures avant la tragédie de Machedoul, à St-Même, comme dans la majorité des paroisses de ce district proche des terres vendéennes, la révolte gronde. Les paysans sont venus en masse, non point pour s'engager mais pour exprimer leur refus. Ils sont armés de bâtons. On abandonne la chambre municipale trop petite pour siéger dans la salle du presbytère. Le maire Charles-François Gouin préside et désigne les chefs de famille Boucard, Pipaud et Prou pour le recensement de la « population virile ». Ces derniers refusent. Brouhaha. Les officiels veulent rester entre eux pour procéder librement et en silence au recensement. Hurllements : « Non ! Non ! Nous ne sortons pas ». Quelques-uns parmi les plus excités menacent d'« abattre la tête des officiers municipaux ».

Le recensement tourne court. Comme l'indique le procès-verbal, « les commissaires se retirent plutôt que de s'exposer ».

Les communes voisines vivent pour la plupart des scènes semblables et un premier rassemblement des insurgés a lieu à St-Philibert-de-Grandlieu. Qui dira ce que fut à l'ombre de l'abbatiale carolingienne cette nuit fiévreuse avant la ruée sur Machedoul, le massacre systématique des républicains, cette « Saint-Barthélemy rurale », pour reprendre l'expression de l'historien Ch. Chassin.

CE 11 MARS 1793

11 mars ! Un brouillard matinal enveloppe la capitale de l'ancien duché de Retz. Une armée de 8 à 10 000 hommes s'apprête à fondre sur la cité impie, si souvent dénoncée dans les chuchotements des assemblées de ferme quand le prêtre réfractaire vient en cachette ondoyer le nouveau-né (2).

En ville, l'alerte est donnée. Courageusement, notables et

gardes nationaux se portent au-devant de la troupe menaçante, armée de fusils pillés dans l'arsenal de St-Philibert-de-Grandlieu ou brandissant des instruments de labour comme ces couteaux de pressoir ou ces faux symbole de la mort.

Le rapport de force est si disproportionné qu'il en devient ridicule. Ce n'est pas l'affrontement immédiat, mais un peu le jeu du chat et de la souris. On réclame les clefs du clocher et avant que ne sonne le tocsin on s'observe une dernière fois. Soudain le grand silence, l'envoiee lugubre des cloches libère la folie meurtrière. C'est l'hallali, le déchainement, la tuerie. Parmi tous les témoignages, nous avons retenu en premier celui du curé réfractaire de St-Lumine-de-Coutais, François Chevallier, ancien député du bas-clergé aux Etats-Généraux de 1789, qui parle « d'horreurs », de « carnage que l'on aurait peine à imaginer ».

« On ne se fut pas plutôt saisi des patriotes qu'on les conduisit en prison, l'un après l'autre, mais chemin faisant plusieurs furent assommés à coups de bâton, d'autres furent fusillés ». « Il est vrai que la gendarmerie et la garde nationale avaient eu l'imprudence de faire feu les premiers, et quoiqu'elles n'eussent tué ni blessé personne, du moins grièvement, cette décharge fut le signal de la guerre. On leur riposte sur le champ avec un peu plus d'effet, et de là suivirent des massacres, des pillages et des violences sans nombre ».

DEUX PRÊTRES CONSTITUTIONNELS ASSASSINÉS

Quelles violences ? Le recteur François Chevallier se fait discret. Dans leur rapport à la Convention, les députés François Fouché et François Villers sont précis : « Le curé constitutionnel Le Tort fut saisi. Les barbares ne l'assommèrent pas ; ils le firent périr à coups de baïonnette dans le visage. Son supplice dura dix minutes ». Un chemin de croix. On assure même qu'il fut émasculé.

Jean Jaurès qui rapporte en partie ces faits dans l'Histoire Socialiste de la Révolution (tome V, chapitre V) est sévère à l'endroit du curé réfractaire François Chevallier, qui s'efforce à trouver des excuses à cette fureur criminelle ; accordons au moins à ce dernier le mérite de n'avoir pas emporté ses souvenirs dans la tombe, torturé — qui sait ? — par le remords, pour Saint-Barthélemy pas tendu une main secourable à un prêtre, fut-il constitutionnel, et pour n'avoir pas tout fait pour le sauver, lui et tous les autres.

Les autres ? Nombreux ils furent. Au soir de cette journée d'hystérie, on en dénombre 44. Machedoul eut son Bara, un jeune de 17 ans. Son père est tué sous ses yeux. Les assassins lui demandent : « Crie à vive le roi »

et tu seras épargné ». Il crie : « Vive la Nation » et il est assommé. L'Histoire n'a pas retenu son nom : Pinot.

De même le citoyen Paynot, juge de paix, meurt avec aux lèvres ces mots expirés : « Vive la Nation ! ».

Assassiné également un autre prêtre constitutionnel, Antoine-Alexandre Méchin, curé de Brains, dont l'attitude dans ces années cruciales témoigne du débat de conscience chez certains curés, partagés entre leur fidélité à Rome et leur adhésion aux droits nouveaux de l'Homme. élu député du bas-clergé aux Etats-Généraux de 1789, il prête serment à la Constitution, ensuite se rétracte, puis, retourné dans sa paroisse, il se range à nouveau au côté des Républicains, ce que ses ennemis ne lui pardonneront pas. On ignore les circonstances de sa mort, s'il subit le même calvaire que le curé de Machedoul, Le Tort.

SOUCHU ET DUMOURIEZ

Le chef des insurgés en ces premiers jours est René François Souchu, ancien procureur fiscal de l'oncle de Charette. Avec cette étonnante carte de visite, néanmoins il est dès 1790 chef de bureau dans le district de Machedoul. Le loup est dans la bergerie. Cette situation de confort laissée à un homme de toute évidence opposé au nouvel ordre révolutionnaire est incompréhensible.

Incontestablement, la maîtrise des pouvoirs au niveau local n'était pas aussi nette qu'on pourrait l'imaginer à deux siècles de distance. Evoquant après coup cette situation, le frère de Maximilien, Robespierre le jeune, qui fut entre parenthèses l'un des rares députés à prendre au sérieux, dès le départ, la rébellion ouverte dans les départements de l'Ouest, déclarait à la tribune de la Convention, le 20 avril 1793 : « Pourquoi le département de la Vendée et les autres circonscriptions sont-ils ravagés par les contre-révolutionnaires ? C'est parce qu'ils n'ont pas éclairé l'opinion publique ».

Ce ne fut pas l'unique raison ; il n'empêche que cette « faiblesse » n'est pas tout à fait le fruit du hasard, et sans vouloir l'accabler outre mesure, en faire une nomination aux plus hautes fonctions du général Dumouriez, traître en puissance, dans le tout nouveau département de Loire-Inférieure, avait laissé le champ libre aux brebis galeuses, Jean MOREAU.

(1) Les effectifs réclamés aux autres départements bretons étaient les suivants : Morbihan (2 614), Finistère (3 003), Côtes-du-Nord (4 696), Ile-et-Vilaine (5 032).

(2) Au presbytère de St-Même, nous avons relevé sur le registre clandestin du curé réfractaire Massonnet l'acte suivant : « 3 avril 1793 on a suppléé les cérémonies de baptême à Jeanne, née aux Richeries, le 1^{er} janvier 1793, du légitime mariage de Claude Renaudineau, métayer, et lillabelle Boucard ondoyée à la maison ; parrain Honoré Boucard, ayeul ; marrains : Jeanne Monier, aïeule de l'enfant, qui ne signent de ce enquis ».